

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF2681

présenté par
M. Hetzel, M. Habert-Dassault et Mme Dalloz

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.